

Comité d'Entente des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés

(GRANDE CAUSE NATIONALE 2003)

Membres adhérents :

A.D.E.P.
A.F.A.F.
A.F.E.H. de La Poste et de France Télécom
A.F.M.
A.F.P.
A.F.S.E.P.
A.L.I.S.
A.M.I.
A.N.C.C.
A.N.P.E.A.
A.N.P.E.D.A.
A.N.P.I.H.M.
A.N.P.S.A.
A.N.R.H.
A.P.F.
A.S.B.H.
A.T.H.A.R.E.P.
Autisme France
BUCODES-SurdiFrance
C.E.S.A.P.
C.F.P.S.A.A.
C.H.A.
C.L.A.P.E.A.H.A.
C.N.A.P.E.
Epilepsie France
F.A.G.E.R.H.
F.F.A.S.B.
Fédération des Apajh
Fédération Française Sésame Autisme
F.F.A.I.M.C.
F.F.Dys
F.F.G.P.
Fédération Française Handisport
F.F.S.A.
F.M.H.
F.N.A.F.
F.N.A.M.O.C.
F.N.A.P. P.S.Y.
F.N.A.S.E.P.H.
F.N.A.T.H.
F.N.D.V.
France Acouphènes
G.I.H.P. national
Handicap International
Hypersupers - T.D.A.H. France
l'A.D.A.P.T.
Mutuelle Intégrance
Pro Aid Autisme
Trisomie 21 France
U.N.A.F.A.M.
U.N.A.F.T.C.
Unapei
U.N.A.P.H.
U.N.I.O.P.S.S.
U.N.I.S.D.A.
Vaincre la Mucoviscidose

Membres associés :

AIRe
Alliance Maladies Rares
A.N.E.C.A.M.S.P.
Droit au savoir
Entraide Universitaire
Eucrea France
Fédération Générale des PEP
F.I.S.A.F.
G.P.F.
l'Arche en France
UNEA
U.N.I.T.H.

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 21 janvier 2014.

Monsieur le Premier ministre,

La concertation nationale sur les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), sous la présidence de Madame la Sénatrice Claire-Lise Champion et lancée à l'occasion du Comité interministériel du handicap (CIH), s'est achevée le 7 janvier.

Elle fait suite au constat regrettable mais partagé selon lequel l'échéance légale de 2015 ne sera pas respectée.

Le Comité d'Entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés tient tout d'abord à souligner la qualité de cette consultation. Avec plus de 60 heures de réunion, cette concertation a permis de mieux faire connaître les attentes des personnes en situation de handicap, quelle que soit la nature de ce dernier.

Elle a mis en évidence leur impatience à se voir concrétiser, dans leur vie quotidienne, une véritable accessibilité des établissements recevant du public et des services de transports publics.

Le combat que mènent nos associations pour une Cité accessible et le respect de la réglementation n'est pas nouveau :

- 1975 : l'accessibilité devient une obligation nationale mais la loi du 30 juin 1975 s'appuie plus sur le volontariat que sur la contrainte ;
- 1991 : la loi renforce les obligations en matière d'accessibilité ;
- 2005 : la loi du 11 février donne un cadre plus contraignant et crée pour la première fois une obligation de mise en accessibilité pour les ERP et les transports publics existants en faveur des personnes en situation de handicap quel que soit le type de handicap.

Depuis lors, le Comité d'Entente des associations de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés n'a cessé de demander d'accompagner ce cadre législatif par une impulsion politique, des dispositifs financiers adaptés et la responsabilité des branches professionnelles.

Comité d'Entente des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés

(GRANDE CAUSE NATIONALE 2003)

Membres adhérents :

A.D.E.P.
A.F.A.F.
A.F.E.H. de La Poste et de France Télécom
A.F.M.
A.F.P.
A.F.S.E.P.
A.L.I.S.
A.M.I.
A.N.C.C.
A.N.P.E.A.
A.N.P.E.D.A.
A.N.P.I.H.M.
A.N.P.S.A.
A.N.R.H.
A.P.F.
A.S.B.H.
A.T.H.A.R.E.P.
Autisme France
BUCODES-SurdiFrance
C.E.S.A.P.
C.F.P.S.A.A.
C.H.A.
C.L.A.P.E.A.H.A.
C.N.A.P.E.
Epilepsie France
F.A.G.E.R.H.
F.F.A.S.B.
Fédération des Apajh
Fédération Française Sésame Autisme
F.F.A.I.M.C.
F.F.Dys
F.F.G.P.
Fédération Française Handisport
F.F.S.A.
F.M.H.
F.N.A.F.
F.N.A.M.O.C.
F.N.A.P.P.S.Y.
F.N.A.S.E.P.H.
F.N.A.T.H.
F.N.D.V.
France Acouphènes
G.I.H.P. national
Handicap International
Hypersupers - T.D.A.H. France
l'A.D.A.P.T.
Mutuelle Intégrance
Pro Aid Autisme
Trisomie 21 France
U.N.A.F.A.M.
U.N.A.F.T.C.
Unapei
U.N.A.P.H.
U.N.I.O.P.S.S.
U.N.I.S.D.A.
Vaincre la Mucoviscidose

Membres associés :

AIRe
Alliance Maladies Rares
A.N.E.C.A.M.S.P.
Droit au savoir
Entraide Universitaire
Eucrea France
Fédération Générale des PEP
F.I.S.A.F.
G.P.F.
l'Arche en France
UNEA
U.N.I.T.H.

Aujourd'hui les personnes en situation de handicap font toujours l'objet de discriminations puisqu'elles sont dans l'impossibilité de se déplacer et d'accéder à tous les types de prestations et de services comme des citoyens ordinaires.

Les arguments avancés de la crise financière de 2008 et de la raréfaction des ressources publiques ne peuvent ni expliquer ni justifier les années de retard prises dans la formalisation des documents de programmation exigés par le législateur en 2005 (diagnostic pour les ERP, SDA pour les transports et PAVE pour la voirie).

Alors que les négociations sur les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) viennent de s'achever, le Comité d'Entente retient un certain nombre d'aspects positifs, comme par exemple :

- l'application de principes similaires entre secteur privé et secteur public ;
- le principe d'information et de consultation des usagers par l'intermédiaire des associations représentatives ;
- la période unique de trois ans au terme de laquelle devront être accessibles l'ensemble des établissements recevant du public de 5e catégorie ;
- la possibilité de transmettre au Procureur des constats de carence dressés par le Préfet, en cas d'inexécution des travaux ;
- l'existence de sanctions financières en fin d'Ad'AP relatifs aux ERP pour non-réalisation des engagements pris ;
- la possibilité d'annuler un marché public en cas d'acquisition de matériel roulant inaccessible ;
- la possibilité d'émettre une injonction pour les autorités organisatrices de transport (AOT) en cas de non-formation du personnel en contact avec le public. Toutefois, il est regrettable que la formation concerne uniquement le domaine des transports. La formation du personnel en contact avec le public devrait s'étendre à tous les secteurs d'activité.

Pour autant, de nombreux sujets n'ont pas trouvé de consensus et il vous appartient de les arbitrer. Le Comité d'Entente a donc souhaité vous faire part des points sur lesquels portent ses inquiétudes.

En premier lieu, en l'absence de tout consensus, la proposition qui devrait vous être faite est de prévoir deux, voire trois périodes de trois ans pour les ERP de la première à la quatrième catégorie. L'objectif en 2005 était de rendre la France accessible en 2015.

Comité d'Entente des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés

(GRANDE CAUSE NATIONALE 2003)

Membres adhérents :

A.D.E.P.
A.F.A.F.
A.F.E.H. de La Poste et de France Télécom
A.F.M.
A.F.P.
A.F.S.E.P.
A.L.I.S.
A.M.I.
A.N.C.C.
A.N.P.E.A.
A.N.P.E.D.A.
A.N.P.I.H.M.
A.N.P.S.A.
A.N.R.H.
A.P.F.
A.S.B.H.
A.T.H.A.R.E.P.
Autisme France
BUCODES-SurdiFrance
C.E.S.A.P.
C.F.P.S.A.A.
C.H.A.
C.L.A.P.E.A.H.A.
C.N.A.P.E.
Epilepsie France
F.A.G.E.R.H.
F.F.A.S.B.
Fédération des Apajh
Fédération Française Sésame Autisme
F.F.A.I.M.C.
F.F.Dys
F.F.G.P.
Fédération Française Handisport
F.F.S.A.
F.M.H.
F.N.A.F.
F.N.A.M.O.C.
F.N.A.P.P.S.Y.
F.N.A.S.E.P.H.
F.N.A.T.H.
F.N.D.V.
France Acouphènes
G.I.H.P. national
Handicap International
Hypersupers - T.D.A.H. France
l'A.D.A.P.T.
Mutuelle Intégrance
Pro Aid Autisme
Trisomie 21 France
U.N.A.F.A.M.
U.N.A.F.T.C.
Unapei
U.N.A.P.H.
U.N.I.O.P.S.S.
U.N.I.S.D.A.
Vaincre la Mucoviscidose

Membres associés :

AIRe
Alliance Maladies Rares
A.N.E.C.A.M.S.P.
Droit au savoir
Entraide Universitaire
Eucrea France
Fédération Générale des PEP
F.I.S.A.F.
G.P.F.
l'Arche en France
UNEA
U.N.I.T.H.

Il ne serait pas acceptable de voir proposer, à un an de son échéance, un délai supplémentaire de 10 ans, si l'on intègre à ces trois périodes l'année consacrée à la conception et au dépôt des Ad'AP.

Il est donc indispensable que de réels progrès puissent être constatés dès la première année voire la première période de mise en œuvre des Ad'AP pour l'ensemble des personnes en situation de handicap quel que soit le type de handicap puisque certains aménagements et/ou actions sont facilement réalisables.

Le Comité d'Entente souhaite que ce calendrier soit resserré comme annoncé lors du CIH le 25 septembre dernier. C'est pourquoi la date de dépôt des Ad'AP doit être prévue au 31 décembre 2014.

En deuxième lieu, la question des sanctions mérite également d'être revue afin que celles-ci aient une réelle portée quels que soient les domaines concernés. Nos associations se sont positionnées contre l'absence de sanction pour non-dépôt d'Ad'AP, contre l'absence de toute sanction financière en fin d'Ad'AP pour tous les types de transports et contre la faiblesse de l'amende encourue (1500 euros) en cas d'irrespect de la première tranche de travaux pour les ERP des 4 premières catégories.

Rendre le matériel roulant accessible à l'occasion de son renouvellement, rend le dispositif des Ad'AP illusoire en matière de transports. Les durées envisagées de 3, 6 et 9 ans (respectivement pour les transports urbains, interurbains et ferroviaires) ne concerneraient alors que les points d'arrêts.

Faute de matériel roulant accessible, l'usage des services de transports publics demeurerait impossible.

En troisième lieu, le Comité d'Entente propose que la suspension des Ad'AP en cas de difficultés économiques, soit strictement encadrée par des critères objectivables et incontestables ; à savoir la mise sous tutelle de la Chambre régionale des comptes pour les collectivités territoriales, et la procédure de redressement judiciaire pour les gestionnaires d'ERP privés commerciaux.

Enfin, le Comité d'Entente souhaite que la mise en place de ces Ad'AP puisse s'accompagner d'une communication forte dès 2014, seule condition pour qu'ils puissent véritablement impulser une nouvelle dynamique et être acceptés par les acteurs et compris par les personnes en situation de handicap, qui pour le moment constatent que le délai de 2015 n'a pas été respecté, loin s'en faut.

Comité d'Entente des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés

(GRANDE CAUSE NATIONALE 2003)

Membres adhérents :

A.D.E.P.
A.F.A.F.
A.F.E.H. de La Poste et de France Télécom
A.F.M.
A.F.P.
A.F.S.E.P.
A.L.I.S.
A.M.I.
A.N.C.C.
A.N.P.E.A.
A.N.P.E.D.A.
A.N.P.I.H.M.
A.N.P.S.A.
A.N.R.H.
A.P.F.
A.S.B.H.
A.T.H.A.R.E.P.
Autisme France
BUCODES-SurdiFrance
C.E.S.A.P.
C.F.P.S.A.A.
C.H.A.
C.L.A.P.E.A.H.A.
C.N.A.P.E.
Epilepsie France
F.A.G.E.R.H.
F.F.A.S.B.
Fédération des Apajh
Fédération Française Sésame Autisme
F.F.A.I.M.C.
F.F.Dys
F.F.G.P.
Fédération Française Handisport
F.F.S.A.
F.M.H.
F.N.A.F.
F.N.A.M.O.C.
F.N.A.P. P.S.Y.
F.N.A.S.E.P.H.
F.N.A.T.H.
F.N.D.V.
France Acouphènes
G.I.H.P. national
Handicap International
Hypersupers - T.D.A.H. France
l'A.D.A.P.T.
Mutuelle Intégrance
Pro Aid Autisme
Trisomie 21 France
U.N.A.F.A.M.
U.N.A.F.T.C.
Unapei
U.N.A.P.H.
U.N.I.O.P.S.S.
U.N.I.S.D.A.
Vaincre la Mucoviscidose

Membres associés :

AIRe
Alliance Maladies Rares
A.N.E.C.A.M.S.P.
Droit au savoir
Entraide Universitaire
Eucrea France
Fédération Générale des PEP
F.I.S.A.F.
G.P.F.
l'Arche en France
UNEA
U.N.I.T.H.

Près de 40 ans après la première loi du 30 juin 1975, 9 ans après le vote de la loi du 11 février 2005, les associations représentant les personnes en situation de handicap, qui ont mené de nombreux combats pour défendre des droits pourtant fondamentaux, regrettent d'avoir encore à convaincre du bien-fondé de leurs aspirations légitimes.

Les données sociologiques et démographiques, celles relatives au vieillissement tout particulièrement, continuent pourtant de montrer la nécessité de construire une société inclusive, ouverte à tous.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour étayer plus précisément nos propositions.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de notre très haute considération.

(Les noms des signataires de ce courrier figurent en page suivante).

Copie :

Madame Geneviève Gueydan, Conseillère Politique de solidarité et du logement auprès du Président de la République

Madame Marie-Arlette Carlotti, Ministre chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion ;

Madame Marie Prost-Coletta, Déléguée Ministérielle à l'Accessibilité ;

Madame Claire-Lise Champion, Sénatrice de l'Essonne ;

Madame Agnès Marie-Egyptienne, Secrétaire Générale du CIH ;

Madame Michèle Delaunay, Ministre chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie ;

Madame Martine Carrillon-Couvreur, Présidente du CNCPH.

Jean-Louis GARCIA
Président de la Fédération des APAJH



Alain ROCHON
Président de l'APF



Henri FAIVRE
Président du CLAPEAHA



Philippe CHAZAL
Président de la CFPSAA



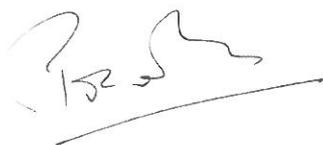
Louis BONET
Président du GIHP National



Philippe CHARRIER
Président de l'Unafam



Christel PRADO
Présidente de l'UNAPEI



Cédric LORANT
Président de l'UNISDA



Arnaud de BROCA
Secrétaire Général de la FNATH



Michèle BARON
Présidente de la FFAIMC

